



L'Institution - La Providence

TAXE D'APPRENTISSAGE

2021



*Nous avons besoin
de vous !*

BAC Technologique STMG

BTS Tourisme - Commerce International

Licence Professionnelle développement de projets de territoires

BAC Pro

Métiers du Commerce et de la Vente

Métiers de l'Accueil

Métiers des Études et de la Modélisation numérique du bâtiment

Systèmes Numériques

CAP Équipier Polyvalent du Commerce

Madame, Monsieur,

Votre entreprise va prochainement décider de l'affectation de la **TAXE D'APPRENTISSAGE** au titre de l'année 2021.

Cette contribution financière est essentielle pour répondre aux objectifs de professionnalisation des jeunes du lycée technologique et professionnel, du BTS et de la Licence Professionnelle.

En 2021, nous aurons à relever de nouveaux défis pour rester performants. Votre aide nous est aussi précieuse que nécessaire !

Vous trouverez au dos de ce courrier toutes les explications nécessaires au versement de cette taxe vers les établissements scolaires.

D'avance un grand merci !



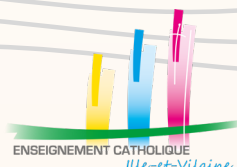
2, rue du collège -CS 31863
35418 Saint-Malo



02 99 40 74 74

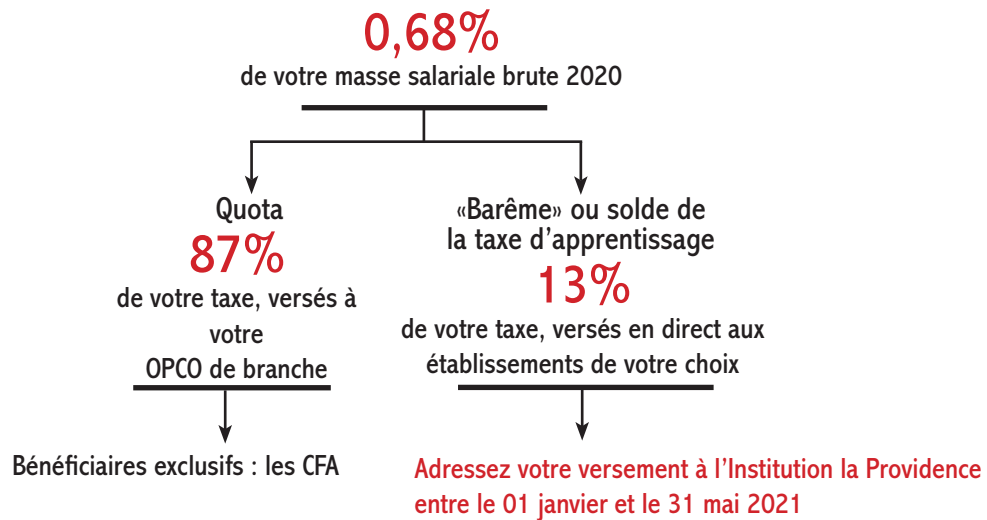


direction@ism-lapro.fr



TAXE D'APPRENTISSAGE 2021

UNE NOUVELLE RÉPARTITION DEPUIS 2020



COMMENT NOUS VERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE?

Le nouveau barème, appelé «Solde de la taxe d'apprentissage» correspond à 13% de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

Depuis 2020 vous pouvez affecter directement votre barème à « l'Institution - La Providence » sans passer par un intermédiaire.

Notre code UAI est 0352072M

Nous joignons à ce courrier un bordereau à nous retourner afin de nous permettre d'établir votre reçu.

En vous remerciant chaleureusement de votre aide et de votre soutien, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations les plus cordiales.

Laura FORT
Chargée de communication

Vivien JOBY
Chef d'établissement